

## ARRETE N° 2023\_12\_053

Tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour l'accès au grade de  
adjoint technique territorial principal de 1ère classe

### Le Maire de PERPEZAT

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre  
d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n° 2022\_10\_052 du 17 octobre 2022 relative à la détermination  
des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°2022\_10\_054 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter  
du 1 novembre 2022 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours  
de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**Arrête :**

#### **Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>M. BESSON Richard</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

**Article 2 :**

La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Commune de Perpezat, le 21/12/2023

Le Maire,

PATRICE FAURE

